

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GAUCHO, REGENT, CRUISER, CHEYENNE, PROTEUS... L'AGENCE EUROPEENNE DE SECURITE ALIMENTAIRE DECLARE LEURS SUBSTANCES ACTIVES INACCEPTABLES

**Ces substances ne satisfont pas à leurs autorisations de mise sur le marché
L'UNAF demande leur retrait au plan européen et national**

Le 16 janvier 2013, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié trois avis condamnant trois produits phares de l'agrochimie dits « néonicotinoïdes » utilisés en traitement de semence ou en micro-granulés : la clothianidine, le thiaméthoxam, et l'imidaclopride.

Ces substances sont celles qui composent les célèbres GAUCHO, REGENT, CRUISER, CHEYENNE, PROTEUS... contre lesquels l'Union Nationale de L'Apiculture Française se bat avec succès devant le Conseil d'Etat depuis 15 ans.

Rappelée à l'ordre en mars 2012 par le rapport du Parlement européen soulignant qu'elle "devrait se concentrer sur l'intérêt public dans sa prise de décision indépendante, en tenant compte de toutes les données et informations pertinentes" et "que les règles régissant les déclarations d'intérêts devraient également être accompagnées d'une série de conséquences à appliquer lorsque ces règles ne sont pas respectées", l'EFSA semble en avoir tiré les leçons.

Dès le mois de mai 2012, le groupe d'expert de l'EFSA concluait que les tests menés pour évaluer l'impact des pesticides néonicotinoïdes sur les abeilles n'étaient pas adaptés.

Après vérification « des données précédemment soumises pour l'autorisation des substances actives au niveau de l'UE », l'EFSA affirme aujourd'hui que l'utilisation de ces molécules sur les cultures attractives pour les abeilles est inacceptable. Cet impact inacceptable sur les abeilles exclut qu'elles demeurent légalement sur le marché.

Pour **Olivier BELVAL, Président de l'UNAF**, « L'UNAF qui a obtenu de haute lutte avec les apiculteurs européens le réexamen indépendant de tous les effets de ces insecticides de nouvelle génération sur les abeilles, exige de la Commission européenne qu'elle raye ces substances actives de la liste d'autorisation sur le territoire de l'Union et l'UNAF demande au gouvernement français de prendre sans délai les décisions qui s'imposent en suspendant puis en retirant les AMM nationales de ces pesticides largement utilisés dans l'agriculture française et européenne. »

Le Ministre Stéphane Le Foll avait annoncé qu'il retirerait du marché ces produits si les conclusions de l'EFSA le nécessitaient.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française rappelle qu'il y va de la survie des abeilles et des pollinisateurs sauvages, dont l'activité se traduit au plan économique par des services évalués au niveau mondial à 153 milliards d'euros.